



Académie d'Amiens

Enseignement professionnel

LP - SEP - SEQPA - EREA

Journal Académique

A&D-Amiens

Février 2016

Co-rédacteurs : Régis LYONNET / Pascal SELLIER

SOMMAIRE :

Page 1 : Edito

*Page 2 : Indemnités de sujétion spéciale
Projets de structures rentrée 2016*

*Page 3 : Infos pratiques
Mesure de carte scolaire, qui est concerné ?*

*Page 4 : Le dédain envers les LP, c'est fini ?
1000 postes pour les LP !
Avenir des personnels contractuels titularisés*

EDITO :

Grande académie comment va-t-on faire ... ??

Bonjour cher(e) collègue, nous venons de passer en 2016 et nous l'avons annoncé l'an dernier à la même époque, la Grande région Nord Pas de Calais Picardie a vu le jour, elle n'a toujours pas de nom mais nos têtes pensantes y réfléchissent et après des élections régionales bien mouvementées ce ne doit pas être leur priorité.

On s'interroge toujours sur le mode de fonctionnement que va adopter le nouveau "grand rectorat" qui d'après certains ne devrait pas modifier profondément la donne dans la gestion de nos établissements. Là encore nous jugerons avec le temps car ce regroupement régional a en outre pour but de regrouper différentes structures de la fonction publique avec à la clé des suppressions de postes, c'est malheureusement inévitable, c'est déjà le cas dans les conseils départementaux (ex conseils généraux) .

Rassurez-vous, le Rectorat de l'Académie d'Amiens ne va pas disparaître mais on parle d'un "vice rectorat" avec un "vice recteur" et des services maintenus en grande partie pour garantir la gestion de notre ancienne académie, une gestion régionale unique des 2 ex académies étant matériellement et humainement impossible!

Depuis quelques mois nous vous envoyons des

« flashs » d'actualité issus généralement du site National d'A&D. Il s'agit de réflexions et d'analyses de sujets avec des sources » vérifiées par l'auteur qui est notre Webmestre de l'académie de Nice, ne vous en privez pas même si parfois le contenu est un peu « étoffé », bonne lecture et bon courage.

Dans ces envois vous avez pu observer que la position actuelle du gouvernement sur la formation professionnelle évoluait en notre faveur, nous sommes enfin reconnus "d'utilité publique" (lire l'article en page 4).

Mais, il y a un mais, il est vrai que la conjoncture actuelle et le taux de chômage jouent en notre faveur, car pour baisser le taux de chômeurs on les place en formation et le tour est joué, sauf que dans le cadre du lycée des métiers vous allez retrouver ce public en intégration dans vos classes de formations initiales avec toutes les contraintes que cela peut entraîner et qu'en aucun cas il est prévu d'ouvrir des sections supplémentaires avec des créations de postes.

Eh oui ce fameux "label" du lycée des métiers tant désiré et soutenu par certains, nous allons pouvoir en mesurer ses effets à nos dépend bien sûr.

Pourtant la volonté est bien présente, notamment par la mise en place de jumelages à la rentrée 2016 entre "les collèges d'une part, et les lycées professionnels et les CFA d'autre part". Ce rapprochement se traduirait par des visites des établissements par les élèves et par la mise en place d'activités sportives et culturelles en commun. L'objectif de ces échanges est de "lever les freins à l'orientation vers l'enseignement professionnel".

C'est tout à fait louable sur le fond, par contre attendons d'en voir la forme et nous vous incitons à ce sujet à la plus grande prudence sur leur mise en place.

Le Secrétariat Académique

Indemnités de Sujétion Spéciale (ISS)

Comme nous l'évoquions dans le 4 pages de novembre dernier, l'indemnité de sujétion spéciale remplace depuis la rentrée 2015 l'indemnité de CCF. Le décret n° 2010-1000 du 26 août 2010 instituant une indemnité au bénéfice des enseignants chargés de l'évaluation en cours de formation des épreuves de certains diplômes de la voie professionnelle est abrogé.

Le décret n° 2015-476 du 27 avril 2015 institue une indemnité de sujétion allouée à certains enseignants assurant un service en classe de première, de terminale ou préparant à un certificat d'aptitude professionnelle.

Publics concernés : Personnels enseignants du second degré assurant au moins six heures de service hebdomadaire d'enseignement dans les classes de première et de terminale de la voie professionnelle et dans les classes préparant à un certificat d'aptitude professionnelle. Le bénéfice de l'indemnité est également ouvert aux personnels enseignants assurant au moins six heures de service hebdomadaire d'enseignement en éducation physique et sportive dans les classes de première et de terminale des voies générale ou technologique.
Montant de l'indemnité annuelle : Rentrée 2015 = 300 €. Rentrée 2016 = 400€

Cette indemnité a été mise en paiement avec le salaire du mois de décembre.

201881	I. S. S. VOIE PROFESS.	€	25,00
201881	I. S. S. VOIE PROFESS.	RAPPEL ANNEE COURANTE	€ 75,00

Si vous remplissez les conditions pour recevoir cette indemnité, vérifiez votre bulletin de paie du mois de décembre.

Rappel : Le versement de l'indemnité est suspendu à compter du remplacement ou de l'intérim de l'agent dans ses fonctions. L'indemnité est versée, pendant la période correspondante, à l'agent désigné pour assurer le remplacement ou l'intérim.

Les collègues enseignant uniquement avec des classes de secondes et les collègues en temps partiels et ou ne cumulant pas 6 heures d'enseignement en classes de Premières ne peuvent prétendre au versement de cette indemnité.

Evolution des structures pédagogiques dans les lycées et lycées professionnels par niveau de formation à la rentrée scolaire 2016

1- Formation de niveau V

Département de l'Oise

LPO Charles de Gaulle – COMPIEGNE

Fermeture d'une demi-division de CAP « cuisine »

Ouverture d'une demi-division de CAP « restaurant »

2- Formation de niveau IV

Département de l'Oise

Lycée Paul Langevin – BEAUVAIS

Ouverture d'une division de 1^{ère} STD2A

Lycée Jean Rostand – CHANTILLY

Fermeture de la spécialité « gestion et finances » du baccalauréat technologique « STMG »

Département de la Somme

LPO Lamarck – ALBERT

Fermeture de la spécialité « gestion et finances » du baccalauréat technologique « STMG »

Lycée Jean Racine – MONTDIDIER

Fermeture de la spécialité « gestion et finances » du baccalauréat technologique « STMG »

3- Formation de niveau III

Département de l'Oise

Lycée François Truffaut – BEAUVAIS

Ouverture d'une division de BTS « service et prestation dans le secteur sanitaire et social »

Département de la Somme

LPO La Hotoie - AMIENS

Fermeture de la deuxième année de CPGE « ENS Cachan section D2

INFOS PRATIQUES

NOTATIONS ADMINISTRATIVES

CAPA PLP prévue le **26 mai 2016**

- **Judi 03 mars 2016** : envoi aux établissements des seules notations modifiées, après harmonisation académique.

- **Lundi 14 mars 2016** : retour au rectorat des fiches de notation harmonisées, après émargement par l'enseignant. Envoyez nous un double de la contestation par courrier.

PROMOTIONS A LA HORS CLASSE

CAPA **26 mai 2016**

Quota hors classe PLP pour l'académie d'Amiens non connu (80 en 2015)

CALENDRIERPREVISIONNEL DES ACTES COLLECTIFS		Commissions	
Corps	Objet	Date	Heure
PLP	Réadaptation : propositions au groupe de travail	jeudi 26 mai	14 h 30
PLP	Tableau d'avancement Hors classe + réadaptation	jeudi 26 mai	14 h 30
AGREGES	Notation administrative	Mardi 03 mai	09 h 30
AGREGES	Tableau avancement Hors classe	Mardi 03 mai	09 h 30
PLP	Notation administrative	Jeudi 26 mai	14 h 30
PLP + CERTIFIES	Congés de formation professionnelle: Groupe de travail	Mardi 10 mai	09 h 30
PLP + CERTIFIES	Mesures de cartes scolaires : Groupe de travail	Mardi 15 mars	9 h 30
PLP + CERTIFIES	Contrôle des barèmes mutations intra-académique : GT	Vendredi 13 mai	9 h 30
PLP + CERTIFIES	Affectations mutations intra-académique : CAPA	Du 09 au 10 juin	9 h 30
PLP + CERTIFIES	Révisions d'affectation : GT	mardi 23 juin	14 h 30
PLP +CPE +Certifiés	Affectation TZR	Vendredi 01 juillet	9 h 30
CPE	Avancement Hors classe + notation administrative	Lundi 20 juin	14 h 45
CERTIFIES	Tableau d'avancement Hors classe	Vendredi 27 mai	9h 30
CERTIFIES	Notation administrative	Jeudi 14 avril	9 h 30
MA + Contractuels +Vacataires	Notation - fins de délégations	Vendredi 24 juin	9 h 30
PLP + AE	Accès au corps des certifiés et Peps	Jeudi 17 mars	9 h 30
CERTIFIES	Accès au corps des agrégés	Lundi 21 mars	10 h 00

Mesure de carte scolaire : qui est concerné ?

Malheureusement, il y aura encore des postes qui seront supprimés à la rentrée prochaine et ce ne seront pas essentiellement des postes occupés par des collègues partant en retraite.

Des collègues sont inquiets et s'attendent à voir passer le couperet.

Quels sont les critères retenus par l'administration en cas de suppression ?

« La mesure de carte scolaire s'applique à l'agent qui a la plus faible ancienneté de poste dans l'établissement pour la discipline considérée. Si plusieurs agents ont la même ancienneté de poste dans l'établissement c'est le barème fixe utilisé lors du mouvement intra-académique qui départagera les agents.

Il reprend l'ancienneté dans le poste au 31/08/16 à raison de 10 points par année + 25 points par tranche de 4 années supplémentaires, à cela on ajoute l'ancienneté d'échelon au 30/08/15 par promotion et au 01 septembre 2015 par reclassement ou classement initial, 7 points par échelon pour un PLP CN et 49 points forfaitaires + 7 points par échelon pour un Hors classe.

Si ce barème est identique, on considère alors la situation familiale de l'agent en prenant l'agent qui a le plus petit nombre d'enfants puis l'agent le plus jeune. Lorsqu'un enseignant a déjà fait l'objet d'une ou plusieurs mesures de carte scolaire, l'ancienneté est décomptée à partir de son installation dans le premier poste supprimé..... »

Un enseignant faisant l'objet d'une mesure de carte scolaire participe obligatoirement au mouvement intra académique.

Nous vous avons envoyé la circulaire sur les mesures de carte scolaire et vous la trouverez sur le site AetD Amiens.

Le dédain envers le lycée professionnel c'est fini ?

Après de nombreuses déclarations en faveur de l'apprentissage, le gouvernement semble redécouvrir le lycée professionnel. A l'occasion des 30 ans du bac professionnel, au lycée Desprez de Paris, la ministre de l'éducation nationale a souligné les points forts du lycée professionnel. "C'est ce que je demande au président.. Dans nos discours il faut avoir des ambitions pour tous les types de formation en alternance aussi bien l'apprentissage que le lycée professionnel qui sont tout aussi performants". Au passage elle a annoncé des mesures qui font grincer des dents du côté des proviseurs comme la réorientation possible en début de 2de pro.

1000 postes pour les L.P. Avec 700 000 élèves et près de 1700 lycées, la voie professionnelle fournit chaque année un bachelier sur trois. C'est bien une "voie de réussite" : 80% de réussite au bac pro et 27% des bacheliers professionnels en emploi 3 mois après le bac.

"Les 1000 postes c'est bien pour les lycées professionnels".

N. Vallaud-Belkacem a clarifié la déclaration de François Hollande le 18 janvier et, ce faisant, redoré le blason du lycée professionnel un peu terni par des déclarations gouvernementales très favorables à l'apprentissage. Les mille postes iront bien en lycée professionnel en 2017 annonce la ministre. La ministre assure que "le lycée professionnel est aussi performant que le CFA.. Dire tous les jeunes qui souhaitent se former en alternance doivent pouvoir le faire cela veut dire développer l'apprentissage mais aussi le lycée professionnel". Elle va un peu plus loin : "il y a des entreprises qui manquent à l'appel en apprentissage. Beaucoup de jeunes finissent par revenir en lycée professionnel". Et voilà comment le discours gouvernemental change et comment le lycée professionnel se retrouve au premier plan.

Moins de certification en 2de pro : Mais la ministre veut aussi le faire évoluer de façon parfois surprenante. Elle précise que les épreuves de certification seront davantage concentrées en 1ère et terminale de façon à moins peser sur la 2de. Elle demande à partir de la rentrée 2016 une journée d'intégration dans les lycées professionnels, comme si la pratique était rare... Elle annonce aussi une semaine de préparation au stage en entreprise en 2de professionnel, comme si les enseignants envoyaient en stage des élèves non préparés.

L'offre de formation devrait aussi évoluer. La ministre va s'appuyer sur une étude de France Stratégie sur les emplois en 2020 pour développer certaines filières (soins aux personnes, sécurité, cadres commerciaux aides soignants etc.) Les cartes des formations devraient évoluer.

Période de libre essai en 2de pro : Mais la principale annonce c'est la création d'une période d'essai en seconde professionnelle. "A partir de la rentrée 2016 les élèves auront la possibilité de changer d'orientation jusqu'aux vacances de la Toussaint". En fait un nouveau tour d'orientation sur Affelnet aura lieu à ce moment et les conseils de classe pourront valider la demande de réorientation ce chaque jeune. La ministre veut éviter le décrochage en faisant en sorte que l'orientation en professionnel soit davantage choisie.

Si à cette mesure s'ajoute celle qui consiste à offrir à TOUS les candidats ayant échoués à l'examen du BAC PRO de préparer et de se représenter à l'examen du BAC PRO dans leur établissement d'origine, nous vous laissons imaginer les conditions de travail dès le premier trimestre de la prochaine rentrée.

Un effort pour garder les professeurs contractuels titularisés

La ministre s'intéresse par contre au devenir des professeurs contractuels de l'enseignement professionnel titularisés. Aujourd'hui ces professionnels rares sont astreints à suivre le mouvement et souvent à quitter leur région ou à refuser le bénéfice du concours. Pour les garder dans leur lycée, la ministre veut revoir le mouvement. Ils pourraient garder leur poste. La décision pourrait être prise pour la rentrée 2017 "sans révolutionner le système d'affectation".